



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 22
Nombre de suffrages exprimés : 22

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 novembre 2016

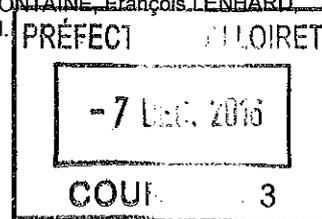
Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Philippe GOUGEON, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Nicole PERLY, ayant donné pouvoir à Patricia MARTIN.

Absents :

Christine CABEZAS,
Jenny OLLIVIER a quitté la séance à 19h45 et est remplacée par Magalie PIAT en tant que secrétaire de séance,
Pascal SUDRE a quitté la séance à 20h30,
Daniel HOAREAU a quitté la séance à 20h30,
Sylvie SIGOT a quitté la séance à 20h30,
Roselyne RAVARD a quitté la séance à 20h30,
Loïc FAYON.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Magalie PIAT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.16.090 - Vente de la parcelle cadastrée YB n° 875 par Mme DENIAU Jacqueline à la commune d'Ingré

Madame DENIAU Jacqueline, propriétaire de la parcelle cadastrée section YB n° 875, est concernée par un alignement rue du Château d'Eau. Elle souhaiterait régulariser cette situation.

Considérant que cette parcelle est située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la consultation du service des domaines, en matière d'acquisition amiable, n'est obligatoire que lorsque la valeur des biens est égale ou supérieur à 75000 €,

Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 75 000 €,

Considérant que la commune a estimé la valeur du bien à 20 € le m²,

Après avis favorable de la commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces Verts » du 3 novembre 2016, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- l'acquisition du terrain nécessaire à l'alignement de la rue du Château d'Eau, auprès de Madame DENIAU Jacqueline, pour la parcelle non bâtie cadastrée YB n° 875, et d'une superficie de 37 m², au prix de 20 € le m², soit un montant total de 740 €.

- la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire,

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 1^{er} décembre 2016

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 7 décembre 2016
et publication ou notification le : 12 décembre 2016



Le Maire

Christian DUMAS.

